

### **Le problème**

Le nord des Yvelines compte 12 quartiers classés en géographie prioritaire (61 170 habitants soit 15% de la population du territoire) et 40 000 habitants vivent dans 8 quartiers en veille active, cumulant des critères de précarité et nécessitant une intervention spécifique pour réduire les inégalités territoriales : 40% de la population y vit sous le seuil des bas revenus et 36% des bénéficiaires du RSA en sont issus. 5 quartiers Politique de la Ville des communes de Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux et Mantes-la Jolie concentrent les difficultés.

Le Département favorise le développement social des quartiers par le biais d'un appel à projet annuel de Dotation de Solidarité Globale en direction des acteurs de la politique de la ville.

### **Votre solution innovante**

En 2019, pour amplifier son ancrage sur les territoires prioritaires, la collectivité a obtenu l'aide d'un partenaire privé, la Fondation d'entreprises Vinci pour la cité, pour financer des actions de développement et de soutien aux initiatives locales.

### **Les objectifs**

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des populations des quartiers prioritaires,
- Encourager la mutualisation de projets entre acteurs associatifs,
- Promouvoir le mécénat de compétences.

### **La description de l'innovation**

- **Qui :**

La fondation d'entreprises Vinci pour la cité et le Territoire d'Action Départementale Seine aval du Département des Yvelines.

- **Pour qui**

Les bénéficiaires directs sont les associations qui mènent des actions à destination des populations des quartiers du Val Fourré à Mantes-la-Jolie, des quartiers Molière, Cité Renault et centre-ville des Mureaux et du quartier de la Noé-Feucheret de Chanteloup-les-Vignes.

- **Quoi :**

La rencontre entre une fondation d'entreprises soucieuse, dans le cadre sa responsabilité sociale, de s'investir sur les quartiers prioritaires, et un acteur public qui a une parfaite connaissance du territoire a permis d'engager un partenariat public-privé à vocation inclusive en faveur des populations, portant sur la cohésion sociale et l'insertion professionnelle. L'objectif de l'appel à projets commun est de soutenir les acteurs de terrain, tant financièrement que par mécénat de compétences. Dans un contexte budgétaire restreint, cette collaboration doit également permettre d'efficientiser les moyens déployés en direction des porteurs de projets qui œuvrent en direction des publics les plus démunis.

L'ouverture de l'appel à projet a été officialisée par 3 réunions de lancement animées par les co-pilotes : le TAD Seine Aval et la Fondation d'entreprises pour la cité, dans chaque commune concernée. Les porteurs de projet devaient candidater par voie dématérialisée via le portail de demandes de subventions du département des Yvelines.

Un comité de pré-sélection s'est tenu le 14 septembre 2019. Les porteurs de projet retenus ont été invités à présenter leur action au speed dating organisé entre parrains potentiels public-privé et associations. Ont été définis des binômes permettant d'exercer le mécénat de

compétence pour soutenir et accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de leur action effective (2019-2020).

Un comité de sélection (élu territorial, membre de la Fondation d'entreprises Vinci pour la cité et TAD Seine Aval) réuni le 1er octobre 2019 a retenu 14 actions (sur les 31 dossiers déposés) qui concernent 2730 habitants répartis sur les 5 quartiers ciblés. Les associations ont présenté des projets mutualisés avec d'autres acteurs pour un impact plus large, pour optimiser leur intervention et développer le partenariat local.

Plusieurs agents du TAD Seine Aval et leurs chefs de services se sont impliqués aux différentes étapes du projet afin de constituer les binômes de parrainage avec les salariés des entreprises Vinci pour accompagner les porteurs de projets.

Une cérémonie en faveur des Lauréats a été organisée le 28 janvier 2020 en présence des élus du Département et de la Fondation d'entreprises Vinci, ainsi que l'ensemble des personnes ayant été mobilisées sur cet appel à projet notamment les parrains et marraines des deux financeurs.

- **Quand** : Appel à projet du 30 juin-30 septembre 2019. Sélection : 1er octobre 2019.

### **Moyens humains et financiers**

Le directeur du TAD SA et le vice-président de la fondation Vinci ont piloté l'opération en binôme ; les 3 chargées de développement respectives des deux organismes ont œuvré sur le volet opérationnel comprenant le lancement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'opération à venir ; la gestion administrative a mobilisé la Secrétaire Générale du TAD SA.

Le mécénat de compétence est exercé, en interne, par 11 agents du TAD Seine aval et, en externe, par 9 salariés des entreprises Vinci.

- **Budget** : 197 470 € répartis à 50% pour chaque financeur, soit 98 735€ (hors ingénierie)

### **L'évaluation de l'innovation**

- **Impact** : L'évaluation se fera au cours de l'été pour un rendu le 20 septembre au plus tard.
- **Potentiel** : Cette forme de collaboration sur des thématiques ciblées permet d'impulser de nouvelles modalités de soutien en faveur des acteurs associatifs et des usagers.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution** :

Cette démarche a permis au TAD SA de réinterroger ses modalités de partenariat et d'appel à projet pour s'inscrire dans une recherche permanente d'action innovante au profit des populations. Fort de cette expérience, le TAD Seine Aval renouvellera cette forme de collaboration et des comités de mécènes sont mis en place dans le but d'accompagner et de suivre la mise en œuvre des actions.

**3 Mots clés** : Partenariat - Insertion - Solidarité